

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, mardi le 9 février 2010, à 19h25.

Sont présents les conseillères et conseillers : Carmen Caron, Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch, Marc-André Leduc et Pierre Payer formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Le directeur général et secrétaire trésorier, Denis Jubinville, est aussi présent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

201002.23

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
  - 1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010
- B. Gestion financière (virement de crédits, paiement des comptes et rapport budgétaire)**
  - 1. Liste des comptes à payer
  - 2. Autorisation augmentation de la marge de crédit BNC
- C. Gestion administrative**
  - 1. Abrogation de la résolution numéro 201001.14 – Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la R.I.D.R.
  - 2. Adoption de l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (*nouvelle version en date du 4 février 2010*)
  - 3. Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts - adhésion municipalité de Chute-Saint-Philippe
  - 4. Entente Centre Canin Ménard
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
  - 1. Limite de vitesse
- F. Adoption des règlements**
- G. Sécurité publique**
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
  - 1. Condition d'emploi de Frank Macias
- I. Hygiène du milieu**
- J. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 1. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 14 janvier 2010.
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire...)**
  - 1. Sacs réutilisables – publicité du 30<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque de La Macaza
  - 2. Plein Air Haute-Rouge
- L. Divers**
  - 1. Ville de Mont-Laurier – fonds projet Haïti
  - 2. Souper bénéfique/Fondation CHDL-CRHV
  - 3. La Mèreveille centre de ressources périnatales – projet d'aide à la famille en matière d'achat de couches lavables
  - 4. Lettre à l'Évêché de Mont-Laurier – départ de Mario Thibault, curé

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

5. Demande d'aide financière Club de l'Âge d'Or de La Macaza
6. Cerfs de Virginie
7. Compte-rendu recherche de TCE à proximité du Pénitencier

### Période de questions

#### M. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

ADOPTÉE

201002.24

#### ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,  
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#### GESTION FINANCIÈRE

201002.25

#### LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2010

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 9 février 2010 se détaille comme suit :

#### Disponibilité de crédit numéro 50 :

Salaires : période du 3 au 30 janvier 2010 (chèques # 503078 à 503145 et chèque #3257)	32 741,25 \$
Remises D.A.S. : (chèques # 3265 et 3266)	18 494,38 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 3236 à 3239, 3241 à 3256, 3258 à 3264, 3267, 3268)	98 854,34 \$
Liste des comptes à payer: (chèques #3269 à 3309)	50 331,79 \$
Cartes de crédit : Investissements des lacs	158,20 \$
<b>TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 50</b>	<b>200 579,96 \$</b>

Chèques annulés : 3151 et 3240

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles aux postes budgétaires spécifiés sur chaque facture et/ou bon de commande, tel que certifié par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 50.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

### 201002.26 AUTORISATION AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT BANQUE NATIONALE DU CANADA

CONSIDÉRANT les dépenses administratives de la municipalité au début de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter la marge de crédit pour rencontrer lesdites dépenses;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'approuver l'augmentation de la marge de crédit de cent mille dollars (100 000 \$) lequel montant s'ajoute au 50 000 \$ déjà en vigueur.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le billet à cet effet.

ADOPTÉE

### GESTION ADMINISTRATIVE

### 201002.27 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 201001.014 – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA R.I.D.R.

CONSIDÉRANT que de nouvelles modifications à l'entente intermunicipale relative à gestion des matières résiduelles de la RIDR ont de nouveau été apportées;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 201001.014 compte tenu des nouvelles modifications à ladite entente.

ADOPTÉE

### 201002.28 ADOPTION DE LA NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

ATTENDU QUE : Les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac Saguay, Nomingue, Rivière-Rouge, Arundel, Huberdeau, Montcalm, Lac Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lantier, Val-David, Ste-Lucie des Laurentides, La Conception, Tremblant Nord, Mont-Tremblant, Ivry-sur-le-Lac, Ste-Agathe des Monts, Val-des-Lacs, Amherst, Barkmère, Brébeuf, La Minerve, Labelle, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Adolphe d'Howard sont desservies par la Régie intermunicipale des déchets la Rouge;

ATTENDU QUE : La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992;

ATTENDU QUE : Cette entente a été remplacée par une entente conclue en novembre 1996;

ATTENDU QUE : La Ville de Rivière-Rouge a donné un avis le 30 juin 2008 pour mettre fin à l'entente le 31 décembre 2008;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

- ATTENDU QU' : Il y a lieu d'adopter une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie;
- ATTENDU QUE : Les municipalités desservies par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge doivent apporter des modifications importantes à l'entente intermunicipale intervenue en novembre 1996 et prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1997;
- ATTENDU QUE : L'intégration de nouvelles municipalités à l'entente et les récents changements réglementaires justifient la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale intégrant les nouvelles modifications tout en assurant le maintien de la Régie;
- ATTENDU QUE : Les parties à la présente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en vue de modifier l'entente initiale et ses amendements pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale;
- ATTENDU QUE : Depuis bientôt deux (2) ans, la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut et cinq (5) municipalités de la Rouge, travaillent conjointement à trouver une solution technique de valorisation des matières résiduelles, de façon à diminuer le plus possible leur enfouissement, comme l'exige la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- ATTENDU QUE : L'adoption par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du règlement numéro 215-2009 relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités locales de son territoire concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celles vouées à l'enfouissement ultime;
- ATTENDU QUE : Que les signataires à la présente formulent le souhait d'établir, dans un délai de trois (3) ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente entente intermunicipale, la mise en place d'une technologie de valorisation des matières organiques susceptibles de diminuer le plus rapidement possible l'enfouissement des matières résiduelles, de façon à respecter les normes gouvernementales et d'assumer notre responsabilité environnementale;
- ATTENDU QUE : Les parties à la présente entente conviennent qu'en tout temps et en toute circonstance pendant la durée de cette entente, elles collaboreront entre elles au sein de la Régie, pour assurer la bonne marche des opérations de celle-ci et pour s'assurer, collégialement, que les opérations de la Régie s'effectueront dans le respect des règles de bon voisinage, notamment au chapitre de la gestion des odeurs et des autres inconvénients inhérents aux opérations de la Régie;

### EN CONSÉQUENCE DE CES ATTENDUS :

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de La Macaza adopte l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

autorise le directeur général Denis Jubinville et le maire Christian Bélisle à signer cette dite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

201002.29

### **COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS – ADHÉSION MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT que l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur Conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de la municipalité de La Macaza accepte l'adhésion de la municipalité de «Chute-Saint-Philippe» à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

201002.30

### **ENTENTE CENTRE CANIN MÉNARD**

CONSIDÉRANT que pour avoir recours aux services de fourrière du Centre canin Ménard, nous devons adhérer à l'entente et payer le tarif du service de base annuel de 1 200 \$

CONSIDÉRANT que cette entente est un contrat d'une durée de cinq ans (2010-2015)

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,  
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Macaza adhère à l'entente avec le Centre canin Ménard et autorise le paiement de 1 200 \$ plus les taxes et retienne le forfait de base incluant le service 24 heures, 365 jours et une patrouille de 4 heures tel que spécifié dans sa liste de prix 2010.

De plus, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat de fourrière pour et au nom de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 295 00 451 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

### **CONTRAT ET APPEL D'OFFRES**

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion

### **RÈGLEMENT RELATIF À LA LIMITE DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Ségleski qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption un projet de règlement relatif à établir la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité et que dispense de la lecture soit faite.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

### **TRANSPORT ROUTIER (travaux publics, voirie...)**

*La conseillère Marie Ségleski demande à se retirer afin de ne pas participer à la discussion et à la décision concernant le sujet suivant compte tenu du lien de parenté qui existe avec ladite personne.*

201002.31

### **CONDITION D'EMPLOI DE FRANK MACIAS**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Que monsieur Frank Macias soit nommé chauffeur opérateur journalier et que cette nomination soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Que sa rémunération soit celle établie par la convention collective en vigueur et rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

ADOPTÉE

*La conseillère Marie Ségleski réintègre son siège pour la suite de la séance.*

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU CCU EN DATE DU 14 JANVIER 2010**

Le directeur général dépose le compte rendu de la séance du CCU en date du 14 janvier 2010 préparé par André Boileau, directeur du service d'urbanisme.

### **LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque et centre communautaire)**

201002.32

### **SACS RÉUTILISABLES – PUBLICITÉ DU 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MACAZA**

CONSIDÉRANT les festivités du 30<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque municipale qui aura lieu le 29 mai 2010;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque souhaite souligner cet événement en offrant à ses abonnés des sacs réutilisables soulignant ce 30<sup>e</sup> anniversaire;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'impression de 250 sacs réutilisables pour les festivités du 30<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque municipale selon le croquis soumis à Publicité Claude Rivard au coût de 1 017,50 \$ plus les taxes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 30 499 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

### PLEIN AIR HAUTE-ROUGE

Le conseiller Guy Alexandrovitch donne un compte-rendu de l'assemblée annuelle de l'organisme Plein Air Haute-Rouge à laquelle il a assisté comme représentant de la municipalité.

### DIVERS

201002.33

#### VILLE DE MONT-LAURIER – FONDS PROJET HAÏTI

CONSIDÉRANT que le séisme à Haïti dont la force magnitude était de 7.0 sur l'échelle Richter a dévasté une partie du pays dont sa capitale Port-au-Prince;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire apporter sa contribution au fonds projet Haïti créé par la Ville de Mont-Laurier;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accorde un montant de cinq cents dollars (500 \$) à la Ville de Mont-Laurier pour le fonds projet Haïti.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201002.34

#### SOUPER BÉNÉFICE FONDATION CHDL-CRNV

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

De participer à la campagne de financement de la Fondation CHDL CRNV en réservant une table au souper bénéfice du 1<sup>er</sup> mai 2010 au gymnase du Centre de services Rivière-Rouge au coût de 125 \$;

D'autoriser l'achat de 8 billets à 75 \$ chacun pour un total de 725 \$;

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201002.35

#### LA MÈREVEILLE CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES – PROJET D'AIDE À LA FAMILLE EN MATIÈRE D'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 300 \$ à l'organisme La Mèreveille centre de ressources périnatales relativement à leur projet d'aide à la famille en matière d'achat de couches lavables.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

201002.36

### LETTRE À L'ÉVÊCHÉ DE MONT-LAURIER – DÉPART DE MARIO THIBAULT, CURÉ

CONSIDÉRANT la décision prise par Monseigneur Vital Massé à l'effet de transférer notre curé Mario Thibault vers une autre paroisse;

CONSIDÉRANT que son départ serait une grande perte pour les jeunes et pour toutes les communautés de la paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,  
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De faire parvenir à Monseigneur Vital Massé, évêque du diocèse de Mont-Laurier, la lettre suivante laquelle fait partie de la présente résolution :

Monseigneur Massé,

Nous apprenons avec tristesse le projet de transférer notre curé, monsieur Mario Thibault, vers une autre paroisse.

Nous citoyens de la communauté de Notre-Dame-du-Divin Pasteur de La Macaza faisant partie de la paroisse Notre-Dame-de-la Rouge, n'avons que des éloges à commenter à l'égard de notre curé Mario. C'est un homme entièrement dévoué et sans réserve, envers les personnes de tous âges et de tous les niveaux de la société. Il est sociable, joviale et généreux de son temps. Il est l'ami de tous et chacun.

Il consacre beaucoup d'énergie à organiser des voyages humanitaires vers les pays pauvres avec les jeunes de la paroisse. Des personnes handicapées accompagnées d'intervenants profitent de la vie sur sa ferme en s'occupant des animaux. Mario s'occupe également à recruter des membres pour faire partie des Chevaliers de Colomb. Il est impossible d'énumérer tous les bienfaits qu'il apporte à la société et à chacun d'entre nous ainsi que toutes les activités qu'il organise et auxquelles il participe.

Mario émeut et attire toute l'attention des paroissiens lors de ses homélies; il relate des situations véritables, émouvantes et positives, remplies de bons exemples à suivre.

Par toutes ses activités, Mario réussit à récolter des sommes d'argent qu'il met à profit pour aider des personnes dans le besoin.

En maintenant la décision de retirer monsieur Mario Thibault de la paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, nous craignons en toute sincérité, Monseigneur Massé, le désintéressement de la pratique religieuse d'une multitude de paroissiens, sans compter les effets négatifs que subiront plusieurs personnes par son manque d'encouragement, d'écoute et de communication; s'en suivra inévitablement une perte de revenus pour les paroisses et le risque de placer notre communauté en déficit. D'aucuns de nous souhaitent la fermeture d'une église.

Nous vous demandons donc, Monseigneur Massé, de reconsidérer cette décision pour le bien-être des âmes catholiques de toutes les communautés de la paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge et particulièrement à La Macaza.

Espérant que vous tiendrez compte de notre requête, veuillez agréer, Monseigneur Massé, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le conseil municipal de La Macaza,

*Christian Bélisle, maire*

*Nicole Drapeau, conseillère*

*Carmen Caron, conseillère*

*Marie Ségleski, conseillère*

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

*Pierre Payer, conseiller*  
*Marc-André Leduc, conseiller*  
*Guy Alexandrovitch, conseiller*

ADOPTÉE

### 201002.37 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA MACAZA

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 300 \$ au Club des Joyeux Aînés Macaziens pour leurs activités culturelles en 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 702 90 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

### 201002.38 CERFS DE VIRGINIE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch  
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'appuyer monsieur John Panasuk de La Macaza relativement à sa lettre parue dans le journal l'Information du Nord, secteur Vallée de la Rouge, édition du 4 février 2010 dont copie est annexée à ce procès-verbal.

ADOPTÉE

### COMPTE-RENDU RECHERCHE DE TCE À PROXIMITÉ DU PÉNITENCIER

Le directeur général donne un compte-rendu de la situation et des préoccupations de la municipalité concernant la découverte de TCE dans un des puits non utilisés par le pénitencier pour la production d'eau potable. Mentionne également que des prélèvements d'eau ont été effectués les 3, 4 et 5 février et que d'autres prélèvements seront effectués le 10 février. Que les résultats préliminaires obtenus confirment que l'eau potable est conforme à la recommandation de Santé Canada.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période de questions.

### 201002.39 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,  
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h50.

ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.**

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
Christian Bélisle

\_\_\_\_\_  
Denis Jubinville



Écrivez-nous

info.nord@hebdsquebecor.com  
1107, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant, Qc J8E 3J9

## C'est une bien mauvaise gestion faunique que la réserve Rouge-Matawin

J'ai 49 ans. Je suis un descendant polonais russe qui possède une maison sur le bord du lac Macaza et qui est parent avec les premiers fermiers établis aux alentours du lac. Ma famille fréquente le coin depuis au moins 90 ans.

Mon père était guide dans la région de La Macaza pendant plusieurs années, notamment dans la réserve Rouge-Matawin, et, auparavant, Mont-Tremblant. Il chasse encore avec moi et il est conscient du problème dont je veux parler ici. Disons aussi qu'il n'y a pas de lacs, trous, montagnes que je ne connais pas à l'extérieur ou l'intérieur de la réserve.

Cette lettre concerne le sérieux problème du cheptel, le ravage de chevreuils de La Macaza connu dans le Québec. Je chasse dans la réserve depuis 38 ans avec le même groupe de 11 hommes. Nous avons remarqué, ainsi d'autres, une diminution remarquable du nombre de chevreuils dans les bois. Il n'y a pas bien longtemps, je pouvais voir de 30 à 50 chevreuils par jour, des troupeaux parfois de 15 têtes, et de remarquer 5 à 10 bucks (mâles) dans le temps de la chasse. Aujourd'hui, je vois à peine 8 chevreuils par jour, et souvent les mêmes, les jours suivants.

Même si je suis un chasseur, ça ne veut pas dire que je n'ai pas la faune à cœur. Mais la mauvaise gestion autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la réserve met cette richesse en péril.

### Et la chasse continue...

Voici un exemple la mauvaise gestion: il y a 25 ans, je pouvais faire un tour dans la réserve avec ma famille pour leur montrer les orignaux au bord d'un lac près de la barrière. Un spectacle à presque toutes les visites! Mais voilà que depuis 10 ans, malgré de nombreuses visites, aucun orignal n'est visible. Je ne me souviens pas quand j'en ai vu un... ni même une piste. Pourtant, la chasse continue même si la population d'orignaux est en déclin.

Ils viennent tout juste de faire quelque chose après des années d'abus! Le gouvernement ferme des zones quand le succès des chasseurs est moins bon, mais, à ce point, le dommage est fait. On ne gère pas le gibier comme le poisson: on ferme le lac quand ça va mal. L'imagine que plus de chasseurs égalent plus d'argent. Je chasse dans la zone 14 depuis 30 ans et il y a plus d'orignaux que jamais - les statistiques le prouvent.

On doit faire notre part pour empêcher ce problème bien que pour plusieurs, il serait trop tard.

Si l'on ne fait rien bientôt, le même scénario va se reproduire pour le chevreuil. On doit faire notre part pour empêcher ce problème bien que, pour plusieurs, il serait trop tard.

1) La réserve ne collabore pas dans la protection du chevreuil et le ravage de La Macaza. Le ministère de la Faune à diminuer la chasse dans la zone 11 d'une semaine et je suis d'accord. Mais qu'on m'explique pourquoi la réserve ne fait rien pour régler la situation. Dans les statistiques, depuis

l'ouverture de la chasse dans la réserve, ils ont commencé avec un succès individuel parce que les pourcentages étaient bons depuis 2 ans. Ils ont manipulé la situation en mettant les pourcentages par groupe pour que le problème soit moins visible, mais même avec cette manipulation, le pourcentage descend. Temps de réagir.

2) Les deux derniers hivers ont été difficiles pour le chevreuil, une autre raison pour ajuster la saison de chasse à l'intérieur comme à l'extérieur de la réserve.

3) Nourrir les chevreuils pendant la période de chasse est un problème pour les jeunes de 3 ans et moins, à cause du manque d'expérience et de maturité.

Les chevreuils ont besoin d'aide pour qu'on vienne les admirer à La Macaza dans le futur. On doit donc réduire la saison de chasse, surtout dans la réserve et les zones alentours et peut-être envisager que la chasse aux mâles de 4 points et plus.

John Panasuk  
La Macaza